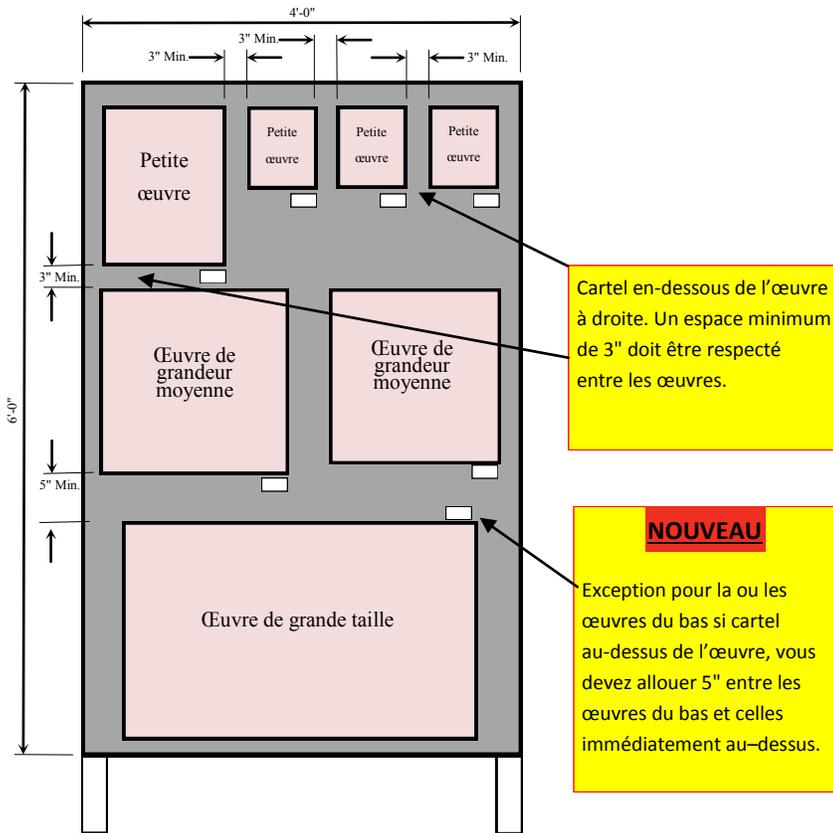
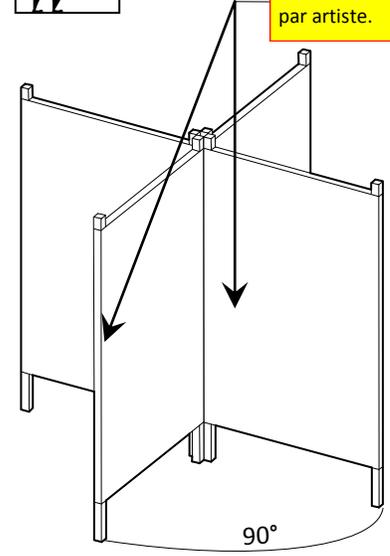


Accrochage ACCROCHEUR



2 surfaces allouées par artiste.



Installation type des panneaux: en îlots

Dans le but ultime de mettre vos œuvres en valeur lors des expositions de l'AAPARS et pour en favoriser l'acquisition par des acheteurs potentiels, voici les règlements que nous vous demandons d'appliquer. Pour un accrochage accrocheur vous devez considérer les points suivants : l'espace alloué, le choix des œuvres et leur préparation, le matériel nécessaire à apporter ainsi que la disposition des œuvres et cartels.

Dans la majorité de nos expositions, vous avez droit à deux surfaces d'exposition identiques. Chaque surface d'isorel (*massonite*) troué gris mesure **48 pouces de large par 72 pouces de haut**. Dans ce cas, vos deux panneaux sont fixés l'un à l'autre formant un angle de 90 degrés. Le système d'éclairage fourni par l'AAPARS est installé sur un morceau de bois en haut de chaque panneau. **Vous devez prévoir un espace de trois pouces de haut par quinze pouces de large à partir de l'extérieur de chacun de vos panneaux.**

Une seule tablette de 30 pouces de large par 8 pouces de profond est offerte à chacun des exposants pour y déposer cartes de visite, portfolio et cartes de souhaits. Cette tablette placée au bas d'une de vos surfaces d'exposition, devra occuper un espace d'environ 8 à 12 pouces de haut, dépendamment de son contenu.

Pour le **choix de vos œuvres**, sachez que **la qualité prime sur la quantité**. Des surfaces d'exposition aérées mettent vos œuvres en valeur.

- Prenez le temps de choisir vos meilleures œuvres;
- Créez une harmonie visuelle définie par les styles, sujets ou couleurs.
- Avant l'exposition, préparez vos œuvres et le matériel nécessaire pour l'accrochage. L'association fournira l'éclairage, l'affichette à votre nom et des cartels (fiches descriptives) vierges pour identifier vos œuvres. Tout autre élément est interdit (punaise, clou, collant, tissu, etc.).

- Encadrez vos œuvres ou peignez les côtés des toiles galeries (1.5 pouce d'épaisseur minimum, sans broche apparente) – consultez les règlements de l'AAPARS à ce sujet;
- Assurez-vous que chaque œuvre a l'équipement requis pour l'accrochage;
- Apportez des crochets pour isorel troué vendus en quincaillerie et de la gomme;
- **Utilisez obligatoirement les cartels fournis par l'association (3,5 pouces de large par 2 pouces de haut);**
- Complétez les cartels à l'avance en indiquant votre nom, le titre de l'œuvre, ses dimensions sans l'encadrement (hauteur x largeur), le médium et le prix.

*N. B. : Plusieurs visiteurs pensent à tort que lorsque le prix n'est pas affiché, c'est parce que l'œuvre est trop dispendieuse et n'osent pas s'informer du prix. En galerie, les œuvres sont accrochées à la hauteur des yeux et souvent alignées sur le haut des encadrements. Il en est tout autrement pour une **disposition harmonieuse des œuvres sur des surfaces limitées**. Voici quelques points à retenir pour vous guider dans la disposition de vos œuvres:*



Pour plus de rapidité lors de l'accrochage et pour juger de l'impact visuel de la disposition, essayez ceci avant l'exposition: dans votre atelier, tracez les limites d'une surface d'exposition au plancher à l'aide de ruban cache, puis disposez vos œuvres selon les règles de l'AAPARS. Lorsque la disposition vous plaît, prenez une photo et imprimez-la pour référence lors de votre accrochage. Pas nécessaire d'être un pro de la photo!

- Accrochez les petites œuvres au-dessus des grandes ou les aligner verticalement.
- Tentez de créer une forme géométrique avec l'ensemble des œuvres exposées (rectangle, triangle, ...) et créez des axes d'alignement.
- Les œuvres ne doivent jamais couvrir le contour de métal des panneaux ni en déborder. Comme les panneaux ont tous deux faces, si l'une de vos œuvres dépasse de votre surface d'exposition, elle empiète automatiquement sur l'espace visuel de l'exposant se trouvant à côté de vous ou derrière votre panneau.

NOUVEAU

- Placez chaque cartel au même endroit, c'est-à-dire à droite en bas de chacune des œuvres, sur vos deux surfaces d'exposition. **La seule exception serait pour la ou les œuvres situées complètement dans le bas du panneau . Il vous est permis de mettre le cartel en bas à droite ou au-dessus de l'œuvre à droite mais dans ce cas vous devez allouer cinq pouces entre les œuvres plus basses et ceux immédiatement au-dessus. Ceci afin de faciliter la lecture de votre cartel par les visiteurs.**
- Laissez **un minimum de trois pouces** entre chaque œuvre. L'espace entre chaque élément d'un diptyque ou triptyque peut être plus petit. Il en va de même pour un groupe de petites œuvres alignées sur le même axe horizontal. Dans ces cas, un deux pouces minimum est accepté. **Si vous placez le cartel au-dessus de la ou les œuvres dans le bas du panneau , vous devez, à ce moment-là, allouer un cinq pouces afin de laisser la place pour les deux cartels.**

Veillez prendre note que des personnes ressources visiteront chacun des espaces d'exposition afin de s'assurer que votre aménagement correspond aux normes prévues de « Accrochage Accrocheur » et ce, toujours dans le but d'optimiser la présentation de vos œuvres et d'harmoniser les espaces d'exposition de l'ensemble des exposants.